



MAIRIE DE SAINT-VICTOR

Inf'aux nautes

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MAI 2021

En intervention préliminaire : présentation par Mme AUROY, architecte du Patrimoine, de l'étude diagnostic préalable sur la restauration de la couverture de l'Eglise et du Clocher.

1) Création d'un poste à temps complet au grade d'adjoint technique territorial à compter du 1^{er} juin 2021

M. le Maire informe le Conseil qu'une procédure de recrutement est en cours pour remplacer un adjoint technique polyvalent des services techniques à temps complet, ayant atteint le grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, et tuiler avec lui durant plusieurs mois avant son départ effectif en retraite après le 31 juillet 2021.

Afin de poursuivre la procédure administrative et procéder au recrutement, M le Maire propose la création, au 1^{er} juin 2021, d'un poste au grade d'adjoint technique territorial, à temps complet, avec ouverture possible à un contractuel.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la création, au 1^{er} juin 2021, d'un poste au grade d'adjoint technique territorial, à temps complet, avec ouverture possible à un contractuel.

2) Avancements de grade des agents titulaires : information du projet de lignes directrices de gestion (LDG), avec mise en application à compter du 1er juin 2021

Vu l'article 33-5 de la loi no 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée par la loi no 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,

Vu l'article 18 du décret no 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Mme Mauricette LESPIAUCQ, adjointe au maire aux ressources humaines, explique aux conseillers municipaux que les réformes législatives adoptées depuis une dizaine d'années, l'évolution normative avec de nouvelles contraintes juridiques dans tous les domaines (protection des données, marchés publics, urbanisme, développement économique, ressources humaine, transitions écologique, énergétique, et numérique) amènent les collectivités et établissements à revoir leurs politiques publiques et la gestion de leurs services.

Cette évolution législative et réglementaire pousse à l'élaboration d'une stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines au sein de chacune de ces structures, compte tenu de leurs politiques publiques mises en œuvre et de la situation de leurs effectifs, de leurs métiers et compétences. Elle prévoit que chaque collectivité et établissement public se dote, par arrêté de leur exécutif, de lignes directrices de gestion (LDG), après avis du comité technique, futur comité social territorial (CST). Ces LDG seront notamment indispensables aux avancements de grade de leur personnel.

Mme Mauricette LESPIAUCQ présente les grandes orientations de ce projet saint-victorien de lignes directrices de gestion (LDG) qui sera soumis à l'avis du comité technique départemental qui se réunira le 27 mai 2021 et qui serait exécutoire après arrêté du maire. Ces LDG pourraient faire l'objet d'une mise à jour par la commune durant la période 2021-2027 (6 ans maximum), en fonction des bilans annuels.

M le Maire souhaiterait que les LDG de Saint-Victor puissent entrer en application à compter du 1^{er} juin 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal reconnaît avoir reçu l'information nécessaire sur ce projet saint-victorien de lignes directrices de gestion (LDG).

3) Acquisition des parcelles AB 128, 129, 427 et 428, situées rues Frédéric Mistral et François Mauriac

M. le Maire rappelle aux Conseillers municipaux que le département va contractualiser avec Saint-Victor dans le cadre de la reconquête des centre-villes et centre-bourgs, suite aux études menées par le biais du cabinet URBANEA préconisant le réaménagement de ce secteur en logements.

Afin d'avancer sur l'acquisition de l'emprise foncière complémentaire nécessaire, sans attendre la définition du projet précis de ce réaménagement, M. le Maire demande aux Conseillers municipaux leur positionnement sur l'opportunité d'acquérir d'ores et déjà les parcelles en partie bâties AB n°128, 129, 427, 428, d'environ 485 m².

Il précise qu'après concertation avec la commune, leurs propriétaires accepteraient la vente ces parcelles situées en zone Ua du Plan Local d'Urbanisme communal, définie comme une zone centrale de forte densité à tissu urbain continu à dominante d'habitat, de commerces, d'artisanat et de services. Il est précisé qu'étant donné l'état du bâti et la faible qualité de ses matériaux et de son architecture, le projet communal pourrait le cas échéant s'orienter vers une démolition de tout ou partie des bâtis existants.

Considérant l'intérêt communal de ces acquisitions qui seront affectés au projet de reconquête du centre-bourg,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce projet d'acquisitions des parcelles sus désignées.

4) Mise à disposition à titre précaire de l'ancienne petite salle des associations (annexe de la mairie) à l'association JING-SEVE

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que l'association loi 1901 à but non lucratif JING SÈVE (Santé-Energie-Vitalité-Epanouissement) est dorénavant créée et confirme son intérêt pour développer dans le centre-bourg une activité de médecine chinoise, le massage Tui Na.

Il propose aux conseillers présents de confirmer la délibération du 11 février 2021 à savoir que les locaux dénommés jusqu'à présent petite salle des associations (annexée à la mairie), actuellement vacants, soient mis à disposition à l'association JING SÈVE, nus de tout mobilier communal, mais de manière précaire et révocable en 3 mois maximum moyennant une redevance mensuelle.

Il souhaiterait obtenir l'accord de principe des conseillers municipaux sur cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet de mise à disposition à l'association JING SÈVE pour le développement d'une activité de médecine chinoise, le massage Tui Na, des locaux moyennant le paiement d'une redevance mensuelle toutes charges comprises.